

Conférence ministérielle sur le climat et les questions de financement

UN FINANCEMENT CLIMATIQUE ÉQUITABLE ET EFFICACE

Le point sur le financement dans les négociations climatiques mondiales.

Lorsque les pays développés ont signé la Convention Climatique de l'ONU en 1992, ils ont reconnu leurs responsabilités pour l'émission de la grande majorité des gaz à effet de serre qui causent le réchauffement planétaire. Par conséquence et en reconnaissance de cette "dette climatique", la Convention exige qu'ils prennent l'initiative quant à la réduction de la pollution, et qu'ils pourvoient au financement et aux besoins technologiques des pays moins industrialisés afin qu'ils surmontent les effets néfastes du changement climatique, et qu'ils tracent un chemin plus durable que celui défini par les pays visés à l'Annexe I (ou le Nord industrialisé). Le temps est venu d'assumer ces responsabilités.

Assumer leurs obligations financières: la clé de voûte des négociations climatiques.

En 2007, durant les négociations climatiques de l'ONU, les nations du monde ont affirmé dans la feuille de route de Bali, leurs rôles et leurs responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique. La feuille de route préconise une approche selon "deux voies" - Une voie qui définit la prochaine phase de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les pays développés dans le cadre du Protocole de Kyoto, et une autre voie qui renforce les efforts de mise en œuvre des engagements en matière d'adaptation, d'atténuation, de financement et de transfert de technologie dans le cadre de la Convention.

Malgré l'accord de Bali, le modèle actuel de financement mis en avant par les pays développés va à l'encontre de leurs engagements en vertu de la Convention de fournir aux pays en développement des ressources nouvelles et additionnelles. Les propositions de financement des pays développés, qui dépendent des marchés du carbone et d'institutions financières en dehors de l'autorité de la CCNUCC, se sont révélées, à ce jour, incapables de répondre aux besoins des pays en développement confrontés au changement climatique et livrés à eux-mêmes dans un contexte de réchauffement accru. Garantir que le financement climatique sera collecté et géré d'une manière équitable et efficace est nécessaire pour avancer ensemble sur la voie définie par la Convention et la feuille de route de Bali et pour assurer un accord climatique mondial équitable et efficace.

Pollueur payeur

L'approvisionnement en financement par les pays industrialisés visés à l'annexe I est intimement lié à leurs émissions historiques et à leur échec à adopter et à mettre en œuvre des mesures d'atténuation suffisantes. L'équation est simple : les émissions historiques des pays développés ont causé la majorité du réchauffement induit actuel. A l'avenir, moins il y aura de réduction des émissions par les pays visés à l'annexe I, plus il y aura de dommages causés par le changement

climatique et plus importantes seront les coupes que devront réaliser les pays qui sont les moins responsables du problème. Le manque de clairvoyance et de guidance des pays, des sociétés, des intérêts financiers, et des personnes qui ont le plus bénéficié du paradigme économique en vigueur et machiavéliquement non durable est à l'origine d'une augmentation des coûts du changement climatique au-delà de ce qui ne sera bientôt plus possible de payer par l'humanité dans son ensemble.

La somme des promesses existantes de réduction des émissions des pays développés se monte à une coupe des émissions d'à peine 17-25% d'ici à 2020 par rapport à 1990 – un scénario qui n'est pas consistant avec une contribution équitable à l'objectif de 2 degrés et qui, selon les experts, contribuerait à un réchauffement de la planète de 3 à 4 degrés C.

Pire encore, les pays visés à l'annexe I prétendent émettre considérablement plus de pollution à domicile, en utilisant les failles des règles actuelles et les marchés du carbone. Ceux-ci leur permettraient de réaliser des coupes uniquement sur le papier, et non dans la pratique, tout en prétendant qu'ils fournissent du financement climatique lorsqu'ils achètent des crédits carbonés (« carbon offset »), alors qu'en réalité ils transfèrent encore plus le fardeau du changement climatique sur les pays en développement.

« Bait and Switch ? » Les dés sont pipés

A la Conférence de Copenhague en décembre 2009, les pays développés se sont engagés à fournir un financement à court terme « nouveau et additionnel » d'environ 30 milliards \$ entre 2010-2012. Toutefois, il semblerait à présent que seule une petite portion de ce financement sera nouvelle et qu'une portion encore moindre sera additionnelle.

Les pays développés recyclent d'anciennes promesses faites avant Copenhague en de nouveaux financements en vertu de la Convention. Ils rebaptisent « fonds climatiques » des fonds déjà prévu pour l'agriculture et l'eau. De nombreux pays ont ainsi l'intention de comptabiliser deux fois le financement climatique et l'aide publique au développement (APD), gonflant leur

<<Les propositions de financement des pays développés, qui dépendent des marchés du carbone et d'institutions financières en dehors de l'autorité de la CCNUCC>>

soutien sur le papier, tout en laissant l'adaptation, l'atténuation et d'autres priorités urgentes pour le développement tels que la santé, l'éducation, l'assainissement qui seront sous financés.

A cause de ceci et à d'autres jeux de mains, les discussions sur le financement climatique commencent à ressembler à un jeu de bonneteau dans lequel les pays industrialisés du Nord offrent de l'argent, puis transfèrent rapidement leurs annonces d'un gobelet vers un autres, escroquant ainsi les prétendus bénéficiaires. Cette stratégie semble peu efficace pour gagner la confiance et permettre la conclusion d'un accord tel que nous en avons besoin pour lutter contre le changement climatique.

D'ici à Cancun, les pays n'ont plus beaucoup d'opportunités pour discuter de la création et de la supervision d'un financement climatique, ainsi que du rôle d'un nouveau fond pour le climat dans le cadre de la CCNUCC. Construire la confiance, et définir correctement le volume, les sources et la gouvernance des ressources financières sont des objectifs clef pour les négociations à venir.

Les besoins financiers

Le G77 et la Chine ont appelé à un transfert financier annuel du Nord au Sud équivalant à au moins 1.5% du PIB de l'annexe I d'ici à 2020, alors que d'autres pays estiment que les nations en développement auront besoin de l'équivalent de 6% du PIB de l'annexe I pour préserver la sécurité dans le monde. Ces chiffres prennent en compte les efforts ambitieux nécessaires pour maintenir le réchauffement à des niveaux sûrs, l'escalade des coûts liés aux dommages climatiques, ainsi que la compensation par les pays industrialisés de leur surconsommation de l'espace atmosphérique. Il est à noter que ce dernier chiffre représente moins que les dépenses annuelles mondiales pour les conflits armés et un investissement raisonnable pour stabiliser un système qui favorise la vie sur Terre.

Limiter la discussion sur les besoins financiers à seulement \$ 100 milliard par an d'ici à 2020 – un montant fixé dans l'Accord de Copenhague—aurait des implications néfastes tant pour les pays en développement que pour le reste du monde. Ce montant est invraisemblablement bas par rapport à toutes les estimations sensées sur les coûts de l'adaptation et de l'atténuation dans les pays en développement. Ce montant est d'autant plus inadéquat lorsqu'il est mesuré à l'aune des faibles promesses de réduction des émissions des pays développés qui pourraient ainsi transférer une part encore plus grande de la charge liée aux coûts de l'adaptation et de l'atténuation sur les pays en développement.

Des sources de financements équitables

Pour répondre aux engagements des pays développés, le financement climatique doit être public, basé sur des subventions, afin de ne pas endetter davantage les pays en développement, nouveau et additionnel (et non pas un

recyclage de l'ADP). Il doit aussi être acheminé par des institutions sous l'égide de la CCNUCC.

La société civile et les pays en développement, ont appelé les pays développés à fournir un financement provenant de sources publiques afin de mettre en œuvre leurs engagements et de garantir le paiement des mesures d'atténuation et d'adaptation, en particulier des initiatives qui sont susceptibles de ne pas être rentables, comme les mesures d'adaptation et celles qui présentent actuellement un désavantage commercial comme les énergies propres et renouvelables.

Les pays développés ont, quant à eux, souligné le rôle du secteur privé dans la réalisation de leurs obligations de couverture des coûts des réponses aux urgences climatiques des pays en développement. Ils envisagent de vendre au secteur privé des pans entiers du potentiel d'atténuation des pays en développement grâce à une extension du Mécanisme de Développement Propre (MDP), de REDD ou d'un nouveau marché du carbone mondial. Les pays développés ne doivent pas être autorisés à utiliser les « offset » ou unités de compensation pour justifier un statu quo dans leurs propres économies, alors qu'ils externalisent aux pays en développement la difficile charge de réduire les émissions.

Les crédits de carbone ne doivent pas être utilisés pour remplir les obligations financières climatiques des pays développés car leur financement est explicitement consacré à répondre aux objectifs d'émission des pays développés. En outre, la plus grande partie des compensations de carbone est vendue comme des produits dérivés, et en tant que tels ils sont mal réglementés. Alors que les marchés du carbone commencent à être dominés par la spéculation financière, les risques augmentent de voir apparaître des compensations de mauvaise qualité qui n'apportent pas les réductions promises, ainsi que la fraude et la corruption. L'amalgame avec les sources publiques n'est pas conciliable avec la convention climatique et n'est ni efficace, ni équitable.

Une gouvernance équitable et efficace.

Le financement climatique ne sera équitable et efficace que dans les limites de l'institution qui l'achemine. Les pays développés et les mouvements sociaux de part le monde appellent à un nouveau fonds climatique mondial sous l'autorité de la CCNUCC qui aurait une représentation équitable et équilibrée, une participation effective dans toutes les décisions, un accès direct aux financements et aucune conditionnalité économique, politique ou autre.

Le nouveau Fonds climatique mondial devrait avoir : 1) un conseil d'administration avec une représentation équitable des régions représentées aux Nations Unies, avec des sièges supplémentaires pour les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, la société civile et des membres des communautés affectées ; 2) Un administrateur indépendant élu par un processus d'appel d'offre ouvert ; 3) un secrétariat

indépendant pour soutenir le travail du conseil d'administration du Fonds ; et 4) une série de groupe technique et de modules de financement aptes à faciliter la mise en place de mesures d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologies efficaces et à promouvoir des activités dans des secteurs spécifiques telles que la conservation des forêts. La CCNUCC devra aussi mettre en place des systèmes pour superviser l'acheminement des contributions des pays développés, et l'évaluation des sources, entre autres l'additionnalité et la nature (subvention ou prêt) des contributions.

La Banque mondiale – qui est une institution souvent identifiée par les pays développés comme le nouveau banquier mondial du climat—a une histoire entachée de dégradation de l'environnement et de violation des droits humains, sa représentativité en terme de pays en développement n'est pas non plus adéquate. De plus, elle persiste à être un des principaux promoteurs de la planète d'un modèle de développement non durable et le plus important financier public de combustibles fossiles. Les Fonds du FEM, une entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC liée à la Banque, sont connus pour leur accès difficile et leur inefficacité à générer et à acheminer des Fonds. C'est pourquoi ces institutions ne sont pas compétentes pour gérer un fonds climatique mondial.

La route pour un succès à Cancun

Répondre aux intérêts et aux préoccupations légitimes des pays en développement sur le financement climatique est la clé de route pour le succès d'un accord climatique. A Cancun les Parties doivent travailler ensemble pour clarifier le volume – aussi bien à court et à long terme - du financement, ainsi que les sources et la gouvernance.

Les Pays industrialisés annexe I peuvent renforcer la confiance en garantissant la transparence et la fiabilité de leurs engagements financiers à court terme. Ils doivent au moins clarifier : 1) La proportion des fonds promis avant Copenhague et la proportion qui est réellement « nouvelle ». 2) la proportion qui est supérieure à leurs engagements actuels d'aide publique au développement (soit 0.7% du RNB et des niveaux actuels) et qui est donc réellement « additionnelle »; 3) la proportion qui doit être fournie sous forme de subventions (par opposition aux prêts qui doivent être remboursés par les pays en développement) ; 4 la proportion qui doit être allouée à

l'adaptation par rapport à l'atténuation; et 5) la proportion de financement qui est acheminée par les canaux de la CCNUCC. La transparence du financement à court terme est un premier pas vers une gouvernance du financement climatique plus efficace et plus fiable sur le long terme.

Pour le long terme, les pays développés devraient s'accorder sur ce qui suit :

- Les discussions sur le financement climatique doivent se tenir au sein de la CCNUCC pour garantir l'inclusion de tous les points de vue et de toutes les connaissances sur les besoins et les attentes de ceux qui sont les plus affectés par le changement climatique.
- Le volume des ressources financières engagées par les pays développés pour les pays en développement doit correspondre à l'échelle des besoins. Le G77 et la Chine ont appelé à un financement à plus long terme équivalant à au moins 1.5% du PNB de l'annexe I. Beaucoup de gouvernements et un grand nombre de sociétés civiles ont appelé à des montants plus élevés, tels que ceux proposés par le groupe africain et la Bolivie et qui sont basés sur la nécessité d'une action véritablement ambitieuse pour stabiliser le système climatique de la Terre.
- Le financement climatique doit être géré de manière compatible avec l'obligation des pays visés à l'annexe I de régler leur dette climatique. Il doit être cohérent avec les besoins aussi bien du Nord que du Sud d'évoluer vers des nouveaux modes de production et de consommation qui sont respectueux des droits des peuples et de la planète. Il ne doit pas être utilisé comme un moyen de transférer le fardeau de l'atténuation sur les pays en développement ou de transférer des financements attribués à d'autres développements prioritaires. C'est pourquoi le financement climatique doit provenir de fonds publics, il doit avoir la forme de subventions et doit être nouveau et additionnel aux ADP ; les revenus générés par l'acquisition de crédits de compensation carbone (« carbon offsets ») ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des engagements des pays développés.
- Etablir par une décision de la COP un nouveau fonds climatique qui soit dirigé de manière démocratique et équitable sous l'autorité de la CCNUCC et selon des conditions compatibles avec les propositions des pays en développement et de la société civil.

11.11.11

Action Aid

APRODEV

Both Ends

Campagna per la Riforma della Banca Mondiale

Eurodad

Friends of the Earth England Wales and Northern Ireland

Friends of the Earth US

International Forum on Globalization

Jubilee South

Jubilee South Asia Pacific Movement on Debt and Development

Pan African Climate Justice Alliance (PACJA)

Sustainable Energy & Economy Network, Institute for Policy Studies

Third World Network

World Development Movement